

Le Service de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des grains de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des insectes. Le Service maintient des bureaux en 9 endroits dans le sud de la province. Le Service comprend aussi un service de vulgarisation avicole.

Le Service du développement et de la propagande, au moyen de ses 17 bureaux établis dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, le Service offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement et de la main-d'œuvre agricole, et favorise les projets des cercles de jeunes agriculteurs.

Sous-section 2.—Écoles, collèges d'agriculture et universités

Toutes les provinces du Centre et de l'Ouest canadiens comptent des collèges d'agriculture, affiliés aux universités, qui offrent des cours menant à des diplômes en sciences agricoles et en sciences ménagères, et à des grades post-universitaires. Les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan ont leurs collèges de médecine vétérinaire. De plus, toutes ces provinces comptent des écoles d'agriculture ou offrent des cours abrégés qui procurent une formation de base aux jeunes gens qui se destinent à l'agriculture ou aux affaires liées à l'agriculture.

Dans les provinces Maritimes, la formation scientifique en agriculture se donne dans les collèges de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, jusqu'à la troisième année, à partir de laquelle les étudiants peuvent s'inscrire dans les collèges des autres provinces. Ces trois provinces donnent des cours abrégés et de formation professionnelle. Tous les collèges d'agriculture effectuent des recherches agricoles et s'occupent de vulgarisation.

Section 3.—Statistique de l'agriculture*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, de compiler et de publier la statistique de l'agriculture. De précieux renseignements sont obtenus lors des recensements du Canada, au moyen d'enquêtes partielles postales et à partir des données administratives relatives à l'activité du gouvernement.

Les résultats provisoires du recensement de l'agriculture du 1^{er} juin 1966 seront disponibles entre avril et juin 1967 et les données définitives, dès la fin de l'année. C'est pourquoi la Section 4 du présent chapitre, qui normalement résume les données du dernier recensement, ne contient que les données fondamentales du recensement de 1961 (voir p. 539).

Le Bureau recueille et publie également des statistiques primaires et secondaires de l'agriculture mensuellement et annuellement. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par bouche, la vente des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère fédéral de l'Agriculture, de divers services provinciaux et celle d'organismes comme la Commission des grains et la Commission canadienne du blé. Il bénéficie aussi du concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir des rapports; les commerçants et les fabricants fournissent aussi de nombreux renseignements utiles. Les chiffres qui figurent à la présente section ne comprennent pas Terre-Neuve. L'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de cette province, la production commerciale de la plupart des denrées y étant fort limitée. Les sous-sections suivantes

* Revu par la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.